



Communiqué de presse

Lyon, le 26 août 2022

Ma place, c'est en classe ! Bâtissons ensemble une école inclusive

Pour les associations impliquées dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, les intentions ne suffisent plus, l'école ne sera véritablement inclusive qu'avec un effort collectif.

Si les Français se déclarent toujours aussi favorables à ce que les enfants en situation de handicap soient scolarisés dans les établissements ordinaires, ils restent nuancés sur les capacités réelles de notre système scolaire à les accueillir, notamment pour ceux qui présentent des troubles psychiques ou du développement intellectuel. L'école inclusive semble ainsi atteindre un « plafond de verre » qui, pour être dépassé, nécessite de réinterroger les dispositifs actuels, le rôle et la formation des professionnels et la coopération entre les différents acteurs.

C'est ce qui ressort du sondage réalisé par Harris Interactive pour le compte de 10 associations* qui œuvrent dans le domaine du handicap, de l'école et de l'éducation populaire.

Ainsi, selon les situations de handicap envisagées, les Français sont entre 69% et 91% à estimer que les élèves concernés devraient fréquenter l'école ordinaire, une opinion qui se renforce pour les parents dont les enfants ont déjà été scolarisés avec un élève présentant un handicap. D'ailleurs, pour environ 8 Français sur 10, la présence d'un enfant en situation de handicap au sein de la classe permet aux autres enfants de devenir des adultes plus attentifs et plus à l'aise face au handicap.

Pour la majorité des Français, cette scolarisation en milieu ordinaire est donc « la meilleure solution », même s'ils sont plus réservés pour certains troubles (troubles du développement intellectuel, troubles psychiques, autisme...).

Cependant, plus de 60% d'entre eux considèrent que les moyens alloués sont insuffisants. Si une partie d'entre eux reconnaît que des progrès ont été réalisés depuis quelques années, les Français estiment que des efforts doivent encore être fournis notamment pour la formation des différents acteurs de l'école (enseignants, personnels éducatifs...), jugée prioritaire pour 62% d'entre eux, l'amélioration des moyens humains disponibles (61%), et une meilleure accessibilité des bâtiments (54%).

Pour les associations à l'origine de ce sondage et regroupées autour de la campagne « # ma place, c'est en classe », ces résultats confortent leur conviction selon laquelle la scolarisation des élèves en situation de handicap est l'affaire de tous : enseignants, professionnels, familles. Aujourd'hui encore, trop de jeunes se voient exclus, du fait de leur handicap et faute d'un accompagnement suffisant et adapté, de l'école de la République, et ce malgré la ratification par la France de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH). Notre pays a d'ailleurs été sévèrement jugé sur le non-respect de ses obligations par le rapport du Comité des droits en septembre dernier.

Le nouveau gouvernement doit engager une concertation et une réflexion approfondie sur la persistance des obstacles à la scolarisation de tous les élèves, en interrogeant la place et le rôle des accompagnants, la coopération entre les différents acteurs et les nouveaux dispositifs qui ont vu le jour ces dernières années.

C'est tous ensemble que nous construirons une école pleinement inclusive !

* ANPEA, APF France handicap, Gapas, FCPE, Fédération Générale des PEP, FISAF, FNASEPH, Fédération PEEP, Trisomie 21 France, UNANIMES



ENSEIGNANTS, PROFESSIONNELS,
FAMILLES...
...QUAND LES FORCES
S'UNISSENT, C'EST TOUTE
L'ÉCOLE QUI AVANCE.

#MAPLACE C'EST EN CLASSE !  
ma_place_cest_en_classe

Contacts presse :

ANPEA :

Julie Bellenger - contact@anpea.asso.fr - 06 09 72 29 98

APF France Handicap :

Sophie Lasbleis - sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 06 89 74 97 37

GAPAS :

Cécile Teurlay - cteurlay@gapas.org – 06 16 96 75 46

FCPE :

Laurence Guillermou - fcpecom@fcpe.asso.fr - 06 82 81 40 82

Fédération générale des PEP:

Anissa-Katia Azzoug - a.azzoug@lespep.org - 01 41 78 92 70

Frédéric Martin-Delvincourt - f.martin-delvincourt@lespep.org – 01 41 78 92 76

FISAF :

Florence Delorière - f.deloriere@fisaf.asso.fr - 06 07 69 31 33

FNASEPH :

Nicolas Eglin - presidence@fnaseph.fr - 06 82 40 31 17

Fédération PEEP :

Erika Choleau - choleau@peep.asso.fr - 01 44 15 18 06

Trisomie 21 France :

Magali Echassieraud - communication@trisomie21france.fr - 06 37 93 76 37

UNANIMES :

Claire Dupuy – presse@unanimes.fr



Les associations partenaires

L'ANPEA (Association nationale des parents d'enfants aveugles), reconnue d'utilité publique, rassemble et représente depuis 1964 les parents d'enfants aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, dans l'objectif de contribuer à la construction d'une société inclusive et de permettre à chaque enfant de devenir un citoyen autonome. www.anpea.asso.fr

APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. <https://www.apf-francehandicap.org>

Le GAPAS est une association gestionnaire qui développe des solutions inclusives pour que les personnes en situation de handicap soient pleinement épanouies dans la société, au travers de ses 40 établissements et services et 900 professionnels, sur l'Île de France et Les Hauts de France. www.gapas.org

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. [Association de Parents d'élèves adhérents | FCPE](http://Association.de.Parents.d.élèves.adhérents|FCPE)

La Fédération générale des PEP, reconnue d'utilité publique et agréée association complémentaire de l'école, agit depuis plus de cent ans pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la santé, au travail, à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et au sport. Elle accompagne et accueille chaque année près d'un million et demi d'enfants, adolescents et adultes, dans les secteurs de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, du social, du médico-social et de la santé. www.lespep.org

La FISAF (Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS) est une fédération reconnue d'utilité publique, qui rassemble et représente des structures spécialisées dont l'objectif est d'accueillir, accompagner et former des personnes en situation de handicap sensoriel ou de trouble du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap associé, à tous les âges de la vie. <https://www.fisaf.asso.fr/>

La FNASEPH (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap – Grandir et Vivre en société) milite pour la scolarisation et le développement de l'accompagnement, en tout temps et milieu de vie ordinaire, pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, et ce quel que soit le handicap. <http://www.fnaseph.fr>

La Fédération PEEP, Fédération des parents d'élèves de l'Enseignement public, réunit des familles d'élèves et étudiants. Association reconnue d'utilité publique, elle revendique la primauté éducative des parents, affirme son attachement à l'école publique et laïque. Sa mission principale est d'accompagner et de représenter les parents d'élèves, de défendre l'intérêt des enfants et de veiller à l'égalité des chances pour tous les élèves. [Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public - PEEP - PEEP](http://Fédération.des.Parents.d'Elèves.de.l'Enseignement.Public-PEEP-PEEP)

Trisomie 21 France agit pour donner les moyens aux personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle de prendre la parole pour faire entendre leur voix et rendre la société plus inclusive. Grâce à ses pratiques innovantes et ses services médicosociaux Trisomie 21 France œuvre pour une société ouverte à tous ! www.trisomie21-france.org

UNANIMES (Union des associations nationales pour l'inclusion des malentendants et des sourds) regroupe des associations nationales de personnes concernées par la surdité (sourds, malentendants, sourdaveugles, sourds avec handicap associé), des associations de familles et des adhérents individuels. Unanimes